

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Septembre 2020**

OBJET : Remplacement des systèmes de sécurité et d'incendie (SSI) des collèges Jules Ferry et Clair Soleil à Marseille. Protocoles transactionnels entre le Conseil départemental des Bouches du Rhône et la société SAS CONJONCTURE devenue FINSECUR MARSEILLE.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOPCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver les protocoles transactionnels entre le Département des Bouches du Rhône et l'entreprise SAS CONJONCTURE devenue FINSECUR MARSEILLE, concernant les travaux de remplacement des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) des collèges Jules Ferry et Clair Soleil à Marseille,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les dits protocoles transactionnels,
- de régler à la SAS CONJONCTURE devenue FINSECUR MARSEILLE, les sommes prévues dans les protocoles, à savoir :
 - 51 972, 00 €TTC pour le du SSI du collège Jules Ferry à Marseille,
 - 50 797,08 €TTC pour le SSI du collège Clair Soleil à Marseille.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**